

### **Mise en garde**

**Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement**



---

## **Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le jeudi 13 mai 2021 à 11 h par vidéoconférence**

---

### **PRÉSENCES :**

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement  
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard  
Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont  
Madame Stephanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau  
Monsieur Jocelyn Pauzé, Conseiller du district de Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. François William Croteau, maire d'arrondissement.

### **AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe  
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement  
Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement  
Madame Guylaine Déziel, Directrice du développement du territoire et des études techniques  
Madame Catherine Rousseau, Directrice de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée  
Monsieur Hugo Nappert, Directeur des travaux publics

Exceptionnellement, et en conformité avec les arrêtés ministériels en vigueur, les membres du conseil ont pu prendre part, délibérer et voter à distance par le biais d'une vidéoconférence.

\_\_\_\_\_

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 11 h.

\_\_\_\_\_

### **CA21 26 0094**

#### **Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 13 mai 2021**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 13 mai 2021, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité.

### 10.02 - Point d'information des conseillers

Le point d'information des conseillers ne donne lieu à aucune intervention.

---

### 10.03 - Période de questions du public

Aucune question du public n'ayant été reçue pour cette séance, la période de questions du public n'a pas lieu.

---

### CA21 26 0095

**Approuver un projet de convention avec la société de développement commercial « SIDAC Plaza St-Hubert » afin de bonifier la programmation d'activités, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par convention avec la Ville de Montréal dans le but de soutenir la relance économique suite aux travaux de réfection majeurs - Octroyer une contribution financière de 50 000 \$ pour l'année 2021 (RPPC21-05038-GG) - Autoriser, à cette fin, un virement de crédits de 50 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver le projet de convention avec contribution financière avec la « SIDAC Plaza St-Hubert » afin de bonifier, de compléter, ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par la convention avec la Ville de Montréal, dans le but de soutenir la relance économique suite à la fin du chantier de travaux majeurs;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'octroyer une contribution financière exceptionnelle d'un montant maximal de 50 000 \$ pour l'année 2021 à la « SIDAC Plaza St-Hubert » (RPPC21-05038-GG), pour la mise en oeuvre de ladite convention;

D'autoriser un virement de crédits de 50 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1217624003

---

### CA21 26 0096

**Autoriser un virement de 200 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers, pour le financement de projets de réalisation d'aménagements temporaires visant à bonifier les milieux de vie**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits de 200 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers, pour le financement de projets de réalisation d'aménagements temporaires visant à bonifier les milieux de vie.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1219096003

---

**CA21 26 0097**

**Édicter une ordonnance permettant la mise à sens unique de la rue Saint-Zotique Est, vers l'est, entre l'avenue Christophe-Colomb et l'avenue De Lorimier et abroger l'ordonnance 2020-26-021 permettant la mise à sens unique de la rue Saint-Zotique, vers l'est, entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue De Lorimier**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2021-26-020, afin :

- D'abroger l'ordonnance numéro 2020-26-021 du 6 avril 2020 qui permettait la mise à sens unique de la rue Saint-Zotique Est, vers l'est, entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue Christophe-Colomb;
- De permettre la mise à sens unique de la rue Saint-Zotique Est, vers l'est, entre l'avenue Christophe-Colomb et l'avenue De Lorimier, ainsi que la mise en place d'une signalisation appropriée aux intersections suivantes : Christophe-Colomb, De La Roche, de Normanville, Chambord, Lanaudière, Garnier, Fabre, Marquette, Papineau, Cartier, Chabot, de Bordeaux et De Lorimier.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1217613001

---

**CA21 26 0098**

**Donner avis de motion et adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O-0.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et le Règlement sur les tarifs (2021) (RCA-159) » afin d'adopter des mesures visant l'exploitation et la localisation des cafés-terrasses sur le domaine privé et public**

Le maire d'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O-0.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et le Règlement sur les tarifs (2021) (RCA-159) » afin d'adopter des mesures visant l'exploitation et la localisation des cafés-terrasses sur le domaine privé et public.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O-0.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et le Règlement sur les tarifs (2021) (RCA-159) » afin d'adopter des mesures visant l'exploitation et la localisation des cafés-terrasses sur le domaine privé et public.

De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation;

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1217007002

---

**CA21 26 0099**

**Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen qui sont susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stéphanie Watt

Et résolu :

D'appuyer l'inscription des projets suivants sur le bulletin de vote dans le cadre du budget participatif de Montréal :

- a. Réaménagement de l'intersection du boulevard Rosemont et de la rue Garnier, avec construction de saillies drainantes - 300 m<sup>2</sup> de saillies;
- b. Construction de saillies de trottoir végétalisées drainantes à diverses intersections de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, gestion de l'actif et normalisation de la démarche en 2021 - Environ 920 m<sup>2</sup> de saillies;
- c. Construction de saillies de trottoir végétalisées drainantes en 2022 - Environ 920 m<sup>2</sup> de saillies;
- d. Projet A - 200 m<sup>2</sup> de forêt - Les minis-forêts de Montréal - La Ville aux mille forêts;
- e. Projet B - 200 m<sup>2</sup> de forêt - Les minis-forêts de Montréal - La Ville aux mille forêts.

De prendre en charge la mise en œuvre du ou des projets lauréats à l'issue du vote citoyens;

D'assumer les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

Adoptée à l'unanimité.

70.01 1214646002

---

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 11 h 04.

---

Jocelyn Pausé  
Maire d'arrondissement suppléant

---

Arnaud Saint-Laurent  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 juin 2021.